



Vonifanja ANDRIANAONITSOA
Madagascar
Réseau Genre et ONG Lalana

Comparer les approches francophone et anglophone, relever leurs différences et leurs synergies, est une réflexion qui ne met pas vraiment en évidence l'expérience de Madagascar en matière de Genre, féminisme, et mouvements sociaux.

En effet, historiquement, du fait de son passé colonial, Madagascar est un pays francophone. Les institutions, l'organisation administrative, le système juridique, le Droit positif, les règles et les pratiques appliquées dans le secteur privé... sont fortement marqués par l'influence française. Pendant longtemps, la langue de travail et d'enseignement était uniquement le Français.

D'un autre côté, Madagascar a aussi gardé une empreinte du passage – même relativement bref – des Anglais dans son histoire. Cette empreinte est perceptible surtout dans le domaine culturel (par exemple, dans la religion chrétienne, la langue) et on constate actuellement que l'influence anglo-saxonne est particulièrement présente en ce qui concerne les approches de développement.

Par rapport au thème de la présente session, que peut-on alors dire de Madagascar : l'approche Genre que le pays a adoptée est-elle francophone ou anglophone ? Les réflexions qui suivent ne répondront pas directement à cette question, elles présenteront les expériences vécues des Malgaches à partir des années 60 jusqu'à nos jours, en matière de promotion de la femme, des Droits de la femme, et du Genre, ou celles qui y sont liées.

Cet historique permettra alors de révéler, soit l'ignorance des deux approches précitées, soit leur « cohabitation », ou encore leur application successive, à travers les mesures prises par l'Etat, les interventions des organismes d'appui technique et financier, des associations et organisations non gouvernementales, des projets et programmes de développement, bref, de tous ceux qui sont actifs et opérationnels dans le développement social à Madagascar.

Ainsi, du temps de la 1^{re} République, c'est-à-dire dans les années 60-70, un Secrétariat d'Etat était chargé de la Condition féminine, et à sa tête se trouvait l'unique membre féminin du Gouvernement de l'époque. La présence féminine dans la politique et au niveau politique était quasi-nulle.

Dans le domaine du développement social, le temps était aux activités caritatives, aux distributions de vivres et de vêtements pour les populations défavorisées, en majorité constituées des femmes et des enfants.

Pour ce qui est des besoins et des intérêts des femmes, à côté des écoles ménagères réservées aux jeunes filles si celles-ci voulaient suivre un enseignement technique, et où on leur apprenait à devenir de « bonnes maîtresses de maison », il y avait les centres sociaux mis en place par les missions catholique ou protestante, dans lesquels les mères de famille bénéficiaient de formations

en puériculture, hygiène, coupe, couture et broderie. En résumé, les filles et les femmes recevaient une éducation qui les confinait à / renforçait leur rôle reproductif, et ne leur permettait ni d'avoir un métier, ni de devenir autonomes sur le plan financier.

Concernant le mouvement associatif, la participation des femmes se limitait à adhérer à des associations exclusivement féminines, engagées dans la cause humanitaire (Croix Rouge) ou sociale (Equipe féminine d'éducation nutritionnelle).

Enfin, pour les Droits de la femme, ils n'étaient pas abordés de manière spécifique dans les différents textes de lois qui se mettaient progressivement en place, en s'inspirant de très près du modèle français. Certaines dispositions légales mettaient même la femme malgache dans une position nettement inférieure par rapport à l'homme : par exemple, la loi sur le mariage, le régime matrimonial...

Mais même si globalement, les textes de lois ne faisaient pas de discrimination entre l'homme et la femme, ou prônaient une égalité de droit entre ceux-ci (par exemple, la Constitution, les droits fondamentaux), leur portée était très limitée, du fait d'une application insuffisante. En effet, la majorité de la population accordait plus d'importance aux règles coutumières souvent défavorables à la fille / à la femme, et les observait beaucoup plus que ces dispositions légales égalitaires.

Cependant, en dépit de cette « culture francophone » du développement en général, le mouvement féministe français n'a pas pu percer à Madagascar. Les raisons de cette non intégration du féminisme ont été développées dans un autre document (cf. article de Noro RAVAOZANANY), mais on peut y ajouter le motif suivant : la résistance des Malgaches au féminisme peut aussi s'expliquer par un des fondements de la culture malgache, qui est la recherche quasi - systématique du consensus, c'est-à-dire la préservation des relations sociales en évitant les rapports de force ou conflictuels, ou encore l'affrontement. La notion de « pouvoir » liée au féminisme faisait peur aux Malgaches - hommes et femmes, et partager le pouvoir qui revient traditionnellement et de droit à l'homme, était tout simplement inimaginable !

Durant la période socialiste, entre 1975 et 1990, l'accent a été beaucoup plus mis sur la lutte des classes et les inégalités sociales, à savoir les inégalités entre les « riches » et les « pauvres ». Théoriquement, l'égalité entre l'homme et la femme était un acquis qui n'était plus à discuter, et le développement était « asexué ». Ce principe ne pouvait cependant pas cacher la réalité ou la perpétuation des inégalités de Genre, entretenues par des stéréotypes négatifs sur la femme, et fortement ancrés dans la culture malgache.

Quelques associations féminines caritatives de l'époque ont évolué vers l'approche « Femmes et Développement », du moins dans leur appellation, car leurs préoccupations restaient axées sur l'atténuation des conditions de vie déplorables des femmes malgaches.

Sur le plan institutionnel, la condition féminine ne faisait plus l'objet d'un Secrétariat d'Etat à part entière, elle s'est retrouvée intégrée dans un ministère, au rang de Direction de la femme et de l'enfance.

En politique, une section féminine a été créée au sein du parti politique au pouvoir, et celle-ci jouissait d'une visibilité plus grande que ladite direction ministérielle, en termes de participation féminine à la politique ou au niveau politique. Néanmoins, cette participation féminine n'était qu'une façade, car la sphère de décision restait inaccessible pour la femme malgache.

En Droit positif, on peut quand même relever, sous l'impulsion de cette section féminine du parti unique, l'abrogation en 1990 de la règle de 1/3 pour la femme et 2/3 pour l'homme, en cas de divorce et de partage des biens communs, et l'adoption du partage égal entre les époux.

Il est à remarquer que, pour être « politiquement correct » vis-à-vis de la communauté internationale, Madagascar n'a pas manqué, au cours de cette période, de ratifier les différents instruments internationaux relatifs aux Droits de la femme, pour ne citer que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples en 1986, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1989, et de marquer par quelques actions la Décennie de la femme (1976-1985).

En fin de compte, c'était la Conférence de Beijing en 1995 qui a été l'élément déclencheur d'une prise de conscience des intervenants du développement sur l'acuité des problèmes de Genre à Madagascar, et la nécessité de les résoudre, en vue d'un développement plus efficace. A partir de cette année, c'était grâce à l'engagement de la société civile, des associations et des organisations non gouvernementales, des équipes de projets / programmes de développement, et au soutien conséquent des organismes d'appui technique et financier – bilatéraux et multilatéraux - que la promotion du Genre a pris véritablement son envol à Madagascar.

Il n'est peut être pas approprié de qualifier cette promotion du Genre de « mouvement social », parce qu'elle ne prenait pas sa source au niveau des communautés de base, elle émanait essentiellement des acteurs du niveau intermédiaire.

Toutefois, elle a pris une envergure telle qu'elle a incité l'Etat malgache à élaborer une Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) en 2000, traduite en Plan d'Actions National Genre et Développement (PANAGED) pour la période 2004-2008, ce dernier ayant été décliné en plans d'actions régionaux (PARGED). De même, une Direction de la Promotion du Genre a vu le jour dans un ministère, à la place de la Direction de la femme et de l'enfance.

Des associations et des réseaux se sont constitués pour rendre plus visibles et plus efficaces leurs efforts en faveur du Genre. Des partenaires techniques et financiers ont manifesté leur soutien à la promotion du Genre, en exigeant la prise en compte de la dimension Genre dans la conception, la planification et la mise en œuvre des interventions de développement, en allouant des ressources financières à des activités spécifiques d'intégration du Genre, ou pour le mainstreaming de Genre, ou encore en finançant des formations en Genre.

Peut-être en raison du nombre important d'acteurs de développement engagés dans cette promotion du Genre, ou sous l'influence de diverses tendances en matière d'approche Genre – et c'est là que l'on peut évoquer les approches francophone et anglophone – on a assisté à un « phénomène d'activisme » pour le Genre, tel que des discordances sont très vite apparues.

En fait, la compréhension du concept Genre, le langage tenu et les messages véhiculés pour le promouvoir, les applications et les pratiques pour mettre en œuvre l'approche...ont connu des divergences entre les promoteurs. Jusqu'au milieu des années 2000, des « guerres d'écoles » ont divisé ces promoteurs du Genre, au détriment de sa diffusion et de son appropriation par le plus grand nombre, de l'opérationnalisation de l'approche Genre, et de la concrétisation de la réduction des inégalités de Genre.

On ne pouvait pas, à proprement parler, distinguer laquelle des deux approches - francophone et anglophone – était la plus utilisée, ou la mieux intégrée à Madagascar. On était dans la situation où

chaque intervenant, projet ou programme de développement, organisme (presque) avait sa propre définition de ce qu'est le Genre, et en quoi consiste l'intégration du Genre dans ses activités, en fonction de la formation en Genre qu'il a reçue, ou du formateur qui l'a appuyé.

Le sommet de Beijing +10 semble avoir eu une influence positive pour résoudre ce problème de « cacophonie », puisque des efforts pour l'harmonisation du langage, une définition plus claire du concept Genre, l'adoption de stratégies plus synergiques, et l'opérationnalisation de l'approche Genre et Développement par le biais des outils « classiques » d'analyse de Genre ont été réalisés. Ces efforts ont porté leurs fruits, car on peut dire que ces dernières années, Madagascar connaît des avancées plus importantes en matière de Genre.

Si l'on revient à la question initiale d'approche francophone et anglophone du Genre, le parcours de Madagascar présenté ci-dessus se révèle « atypique ». Effectivement, les efforts sus mentionnés peuvent être classés simultanément dans les deux approches, sans que l'on puisse en tirer une conclusion sur la caractéristique malgache.

En effet, d'une part, le « militantisme » pour la cause féminine a pu faire aboutir des actions comme la révision du Droit de la Famille, notamment la loi sur le mariage et le régime matrimonial, l'augmentation des candidatures féminines aux postes électifs, l'accroissement de la présence féminine dans les instances de décision nationales, l'affirmation de la volonté de l'Etat malgache de s'engager dans la promotion du Genre (Engagement 8 – Défi N° 5 du Madagascar Action Plan voulant « promouvoir l'égalité de Genre et l'autonomisation des femmes », la signature du Protocole Genre de la SADC), l'engagement des Parlementaires à assurer un meilleur suivi de l'application des conventions internationales et de la législation nationale en matière de Droits de la femme et de Promotion du Genre, et à appuyer l'intégration de la dimension Genre dans les différents secteurs d'intervention de l'Etat.

Et d'autre part, la mise en œuvre effective de l'approche Genre par les intervenants / acteurs du développement a permis d'intégrer cette dimension dans les projets et programmes de développement, même dans des secteurs réputés « hard » comme les programmes d'infrastructures ou le transport, de mener des activités concrètes qui cherchent à réduire les inégalités de Genre, ou au moins à conscientiser sur la problématique du Genre, d'obtenir des résultats et des effets positifs concrets sur la situation de désavantage des femmes malgaches, bref, d'améliorer la qualité des interventions de développement, en termes de pertinence, d'efficacité et de pérennité.

En définitive, pour Madagascar, la combinaison des approches francophone et anglophone a été (est) une stratégie payante. Il ne s'agissait pas de buter sur les différences de théories et de terminologies, ni d'avoir une position tranchée en faveur de l'une ou de l'autre approche, encore moins d'être « enfermés » dans des méthodes ou des outils Genre spécifiques.

Le plus important était de chercher à changer les choses, d'avoir un impact positif réel sur les inégalités de Genre existantes. Quand les promoteurs du Genre ont pris conscience de cette vérité, la compréhension mutuelle et l'appropriation du but commun de réduire les inégalités de Genre ont été les forces pour réaliser les efforts, et les atouts pour obtenir des résultats.

Il reste à dire que des progrès ont été ainsi constatés, mais le travail qui reste à faire est encore immense, qu'il s'agisse de Droits de la femme ou de promotion du Genre à Madagascar.

Vonifanja Andrianaonitsoa (Madagascar) est membre actif du Réseau Genre constitué en 1997 par des professionnels du développement pour initier la promotion du Genre dans les activités des

programmes et projets de développement à Madagascar. Il regroupe 50 membres : institutions publiques, organismes publics et privés, projets de développement et consultants indépendants.

Vonja siège actuellement dans différentes commissions (formation, genre et media, mise en place de l'Observatoire du Genre). Elle est chargée de l'animation principale du Réseau Genre pour 2008. Elle est aussi membre du Consortium de Consultants indépendants. En tant qu'experte genre au sein de l'ONG malgache Lalana, elle veille à l'intégration effective du genre et de programme d'actions sociales dans les Programmes Routiers 8^e et 9^e FED de l'Union Européenne.

vonifanja-onitsoa@izi.mg